



Politique de soutien à la réalisation de recherches SQPTO¹

Adoptée par le Conseil d'administration le 11 février 2017

PLAN DU DOCUMENT

1. Raisons d'être de la politique
2. Clientèle cible
3. Types d'activités soutenues
4. Conditions de soutien des activités
5. Endroits, méthodes et modalités de soutien
6. Responsabilités des diverses instances de la SQPTO
 - 6.1. Responsabilités du Conseil d'administration
 - 6.2. Représentant du milieu universitaire
 - 6.3. Permanence

¹ Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

1. Raisons d'être de la politique²

La mission de la SQPTO est définie comme suit : « *La Société québécoise de psychologie du travail et des organisations est un outil de promotion, de défense et de développement. Elle oeuvre pour la psychologie du travail et des organisations ainsi que pour ceux et celles qui pratiquent dans ce domaine.* ».

Cette mission implique deux responsabilités spécifiques : faire connaître la psychologie de travail et des organisations et contribuer au développement professionnel de ses membres, ainsi que des personnes intéressées par cette discipline.

La présente politique vise donc à encadrer les activités de soutien à la réalisation de recherches offertes par la SQPTO. Cette politique se veut un outil permettant que le soutien offert par la SQPTO soit aligné sur les valeurs animant celle-ci : le professionnalisme fondé sur la recherche ainsi que la pratique et la coopération au service du sens collectif.

Cette politique a également pour objectif de préciser les rôles et les responsabilités de chaque instance de la SQPTO en regard du soutien à la recherche offert (CA, représentants des sections, représentants des domaines de pratique, représentant du milieu universitaire, permanence).

2. Clientèle cible

- Chercheurs et étudiants universitaires
- Membres de la SQPTO
- Personnes et organisations intéressées par la psychologie de travail et des organisations.

3. Types d'activités soutenues

- Recrutement de participants pour des recherches réalisées dans un des six domaines de la psychologie du travail et des organisations (1. dotation/évaluation; 2. diagnostic/do; 3. formation; 4. coaching; 5. gestion des carrières; 6. aide aux employés)
- Recrutement de professionnels de recherche dans un des six domaines de la psychologie du travail et des organisations (1. dotation/évaluation; 2. diagnostic/do; 3. formation; 4. coaching; 5. gestion des carrières; 6. aide aux employés)

² Inspiré de la Politique de développement des compétences de la SQPTO

4. Conditions de soutien des activités

Le chercheur/ la chercheuse principale ou le co-chercheur de la demande de soutien à la recherche doit être membre de la SQPTO.

Les demandes de soutien à la recherche impliquant une collecte de données auprès d'êtres humains doivent être accompagnées du certificat éthique octroyé par l'établissement universitaire qui régit le chercheur ou les chercheurs responsable(s) de la recherche.

Chaque demande de recrutement de participants devra clairement indiquer, dans le formulaire fourni à cet effet :

- a) la description sommaire du projet de recherche
- b) l'identification des personnes-ressources, incluant leurs rôles et leurs coordonnées complètes (affiliation universitaire, téléphone et courriel)
- c) l'estimation du temps de participation
- d) l'hyperlien redirigeant pour plus d'informations ou pour participer au projet
- e) la durée de la période de recrutement

Chaque demande de recrutement de professionnel de recherche devra clairement indiquer, dans le formulaire fourni à cet effet :

- a) la description sommaire du projet de recherche
- b) les fonctions prévues du professionnel
- c) les exigences professionnelles requises
- d) le lieu et la durée de l'emploi
- e) l'identification du responsable du projet, incluant ses coordonnées complètes (affiliation universitaire, téléphone et courriel)
- f) toute autre information pertinente à l'offre d'emploi
- g) la durée de la période de recrutement

Dans le cadre du soutien à la recherche offert, la SQPTO ne sera pas responsable du projet de recherche ou de la gestion de celui-ci. Le rôle de la SQPTO sera celui d'un intermédiaire et la société ne s'engage à rien d'autre qu'à la promotion de la recherche selon les modalités convenues.

5. Endroits, méthodes et modalités de soutien

Suite à une demande, la SQPTO peut annoncer le recrutement de participants en utilisant une ou toutes les méthodes suivantes :

- 5.1. sur le site web de la société dans la section « le coin de la recherche / recherches en cours »
- 5.2. par courriel envoyé aux membres une fois par mois ou selon un autre échéancier établi en fonction des besoins de la recherche



Suite à une demande, la SQPTO peut annoncer le recrutement d'un professionnel de recherche en utilisant une ou toutes les méthodes suivantes :

- 5.2.1. sur le site web de la société dans la section « le coin de la recherche / professionnels de recherche »
- 5.2.2. par courriel envoyé aux membres une fois par mois ou selon un autre échéancier établi en fonction des besoins de la recherche

6. Responsabilités des diverses instances de la SQPTO

6.1. Responsabilités du Conseil d'administration

- 6.1.1 Est responsable de l'acceptation, de l'application, de l'évaluation et de la révision de cette politique.

6.2. Représentant du milieu universitaire

- 6.1.2 Est responsable de la mise en place de cette politique en vérifiant les certificats d'éthique fournis par les demandeurs

6.3. Permanence

- 6.1.3 Est responsable de la réception des demandes et de la diffusion des annonces sur le site web ou par courriel aux membres, après la vérification de l'obtention du certificat d'éthique